EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers: L'an deux mil vingt-trois le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil

municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en

session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de

Monsieur Damien PRELY, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2023

<u>Présents</u>: Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC,

Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents: Monsieur Cédric PATRIGEON

en exercice: 9

présents: 8

votants: 8

Monsieur Alain LE BLEVEC a été désigné secrétaire de séance.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, Constatant que ledit compte présente un excédent cumulé de fonctionnement de 112 385.13 € Constatant que ledit compte présente un déficit cumulé d'investissement de 45 168.10 €

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 et décide à l'unanimité de son affectation au budget primitif 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	tones entra
Au besoin de financement de la section investissement (1068)	51 465,90
A l'excédent reporté (R002) sur le BP 2023	60 919,23
Au déficit reporté (R001) sur le BP 2023	- 45 168,10

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Damien PREL

Le secrétaire de séance

Acte publié le 14/04/2023

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 13/04/2023